

LISTE DONNEES RELATIVE AU PERSONNEL AFFECTE A L'ACTIVITE GESTION DE SITE 2023
Cette liste ne constitue en aucun cas la base définitive de négociation du protocole de fin de contrat

POSTE	% ACTIVITE GS	DEPARTEMENT	STATUT	CONTRAT	CONVENTION COLLECTIVE	AUTRE AVANTAGE
Assistante commerciale	100%	COMMERCIAL GESTION DE SITE	ETAM	CDI	SYNTEC	
Commercial	100%	COMMERCIAL GESTION DE SITE	CADRE	CDI	SYNTEC	
Commercial	100%	COMMERCIAL GESTION DE SITE	CADRE	CDI	SYNTEC	AVANTAGES CCN FOIRE & SALONS
Commercial	100%	COMMERCIAL GESTION DE SITE	CADRE	CDI	SYNTEC	
Commercial	100%	COMMERCIAL GESTION DE SITE	CADRE	CDI	SYNTEC	
Directeur commercial adjoint	100%	COMMERCIAL GESTION DE SITE	CADRE	CDI	SYNTEC	
Responsable communication	100%	DEVELOPPEMENT	CADRE	CDI	SYNTEC	
Chargé ADV	40%	DAF	CADRE	CDI	SYNTEC	
Responsable contrôle de gestion & applicatifs	20%	DAF	CADRE	CDI	SYNTEC	
Comptable	50%	DAF	ETAM	CDI	SYNTEC	
Assistant de gestion	40%	DAF	ETAM	CT APPRENTI	SYNTEC	
Assistante administrative & RH	50%	DAF	ETAM	CT APPRENTI	SYNTEC	
Comptable	50%	DAF	ETAM	CDI	SYNTEC	
Comptable	50%	DAF	ETAM	CDI	SYNTEC	
Chef comptable	50%	DAF	ETAM	CDI	SYNTEC	
Assistant informatique	50%	DAF	ETAM	CT APPRENTI	SYNTEC	
Chargée administrative et juridique	50%	DAF	CADRE	CDI	SYNTEC	
Directeur des ressources humaines & SI	50%	DAF	CADRE	CDI	SYNTEC	
Directrice générale	50%	DIRECTION GENERALE	CADRE	CDI	SYNTEC	
Assistante de direction	50%	DIRECTION GENERALE	ETAM	CDI	SYNTEC	AVANTAGES CCN FOIRE & SALONS
Chef de projets	100%	EXPLOITATION	CADRE	CDI	SYNTEC	
Responsable sécurité, sureté & maintenance	100%	EXPLOITATION	CADRE	CDI	SYNTEC	
Chef de projets	100%	EXPLOITATION	CADRE	CDI	SYNTEC	
Régisseur	100%	EXPLOITATION	ETAM	CDI	SYNTEC	
Directeur d'exploitation	100%	EXPLOITATION	CADRE	CDI	SYNTEC	AVANTAGES CCN FOIRE & SALONS
Assistant planification	100%	EXPLOITATION	ETAM	CDI	SYNTEC	
Chargé de maintenance fluide	100%	EXPLOITATION	CADRE	CDI	SYNTEC	AVANTAGES CCN FOIRE & SALONS
Assistant service exposants	100%	EXPLOITATION	ETAM	CDI	SYNTEC	
Assistante de direction	100%	EXPLOITATION	ETAM	CDI	SYNTEC	
Régisseur	100%	EXPLOITATION	CADRE	CDI	SYNTEC	
Chef de projets	100%	EXPLOITATION	CADRE	CDI	SYNTEC	
Chef de projets	100%	EXPLOITATION	CADRE	CDI	SYNTEC	
Responsable service exposants	100%	EXPLOITATION	CADRE	CDI	SYNTEC	
Chef de projets	100%	EXPLOITATION	CADRE	CDI	SYNTEC	
Régisseur	100%	EXPLOITATION	CADRE	CDI	SYNTEC	
Responsable coordination nettoyage et tri	100%	EXPLOITATION	ETAM	CDI	SYNTEC	
Coordinateur travaux	100%	EXPLOITATION	ETAM	CDI	SYNTEC	
Régisseur général	100%	EXPLOITATION	CADRE	CDI	SYNTEC	
Responsable chef de projets	100%	EXPLOITATION	CADRE	CDI	SYNTEC	
Chef de projets	100%	EXPLOITATION	CADRE	CDI	SYNTEC	

DAF/DG PART DEDIEE A L'ACTIVITE GESTION DE SITE		
TOTAL EFFECTIF	6	
EFFECTIF CADRE	2,1	
EFFECTIF ETAM	3,9	
CDI	4,6	
CDD/APPRENTI	1,4	
SALAIRES BRUTS HORS PRIMES AU 01/01/2023	160 511,10 €	
REMUNERATION TOTALE 2022 CHARGE	182 156,14 €	

DEPARTEMENT COMMERCIAL PART DEDIE A L'ACTIVITE GESTION DE SITE		
TOTAL EFFECTIF	6	
EFFECTIF CADRE	6	
EFFECTIF ETAM	0	
CDI	6	
CDD/APPRENTI	0	
SALAIRES BRUTS HORS PRIMES AU 01/01/2023	248 261,00 €	
REMUNERATION TOTALE 2022 CHARGE	258 430,95 €	

EXPLOITATION
PART DEDIEE A L'ACTIVITE GESTION DE SITE

TOTAL EFFECTIF	19
EFFECTIF CADRE	12
EFFECTIF ETAM	7
CDI	19
CDD/APPRENTI	0
SALAIRES BRUTS HORS PRIMES AU 01/01/2023	794 482,40 €
REMUNERATION TOTALE 2022 CHARGE	1 429 742,33 €

AUTRES INFORMATIONS

I – VOLUME ANNUEL D'HEURES SUPPLEMENTAIRES :

CATEGORIE	2021	2022
HEURES SUPPLEMENTAIRES***	83	24

*** Heures supplémentaires au-delà la 46^{ème} heures conformément au principe de modulation en vigueur dans l'entreprise et à l'accord national du 5 juillet 2001 relatif au secteur foires, salons, congrès.

II – VOLUME ANNUEL D'ASTREINTES

CATEGORIE	2021	2022
HEURES D'ASTREINTES	0	0

III – NOMBRE ACCIDENT DU TRAVAIL

CATEGORIE	2018	2019	2020	2021	2022
ACCIDENTS DU TRAVAIL	0	2	1	0	3

IV- NOMBRE DE SALARIES RQTH

Au 15/02/2023 3 salariés sont reconnus travailleurs handicapés.

V- ETAT DU COMPTE EPARGNE-TEMPS

Au 15/02/2023, la SAFIM ne dispose pas d'un dispositif de type compte épargne-temps.

VI- ETAT DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

En sa qualité d'employeur, la SAFIM n'est pas en mesure d'accéder aux comptes personnel formation de ses salariés.

VII – AVANTAGES PARTICULIERS

La Fédération des Foires et Salons a adopté l'application de la Convention Collective Nationale du SYNTEC à effet du 1er janvier 1998. Conformément à la loi, ces accords ont été dénoncés le 10 mai 1999 pour permettre la migration de l'entreprise sur la Convention Collective Nationale du SYNTEC.

Toutefois, pour tous les collaborateurs présents au sein de la SAFIM à la date de ce changement, les avantages suivants ont été maintenus :

Indemnité de licenciement : l'ancien dispositif est conservé soit : jusqu'à 1 an d'ancienneté ; 1 mois par année de présence de 1 à 5 ans d'ancienneté : 2 mois par année de présence ancienneté supérieure à 5 ans : ½ mois par année de présence (maximum 12 mois).

Indemnité de départ à la retraite : l'ancien dispositif est conservé soit 0,25 mois/année d'ancienneté, à partir de 5 ans d'ancienneté.

13^{ème} mois : il est conservé le bénéfice du 13ème mois.

Ticket restaurant : il est conservé le bénéfice de 3 tickets restaurant gratuit pour le samedi, dimanche ou jour férié travaillé.

Hospitalisation d'un enfant : il est conservé le bénéfice d'une journée chômée payée pour.

Base congés payés : il est conservé le bénéfice d'une base de calcul de l'indemnité de congés payés incluant le 13ème mois.

VIII - ACCORDS D'ENTREPRISE & CONTRATS EN ANNEXE

- ➔ Accord ARTT 2001
- ➔ Accord égalité hommes/femmes 2015
- ➔ Accord participation aux résultats 2017 + avenants
- ➔ Accord intéressement 2019

- ➔ Contrat prévoyance (AG2R LA MONDIALE)
- ➔ Contrat retraite supplémentaire (AXA)